



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 14591 /20/DG/CNPS DU _____

28 DEC. 2020

Portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Restreint n° 23/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020, relatif aux travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2SS+R+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- Vu le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par Décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- Vu le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Vu le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Vu le Décret n°2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Vu la Résolution n° 036/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS);
- Vu l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- Vu l'Appel d'Offres National Restreint n° 23/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020, relatif aux travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2SS+R+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 15 décembre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : - L'entreprise, BUNS SARL, BP : 1130 Yaoundé, est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint n° 23/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020 au montant HTT de Francs CFA dix milliards six cent soixante-dix-huit millions neuf cent trente-six mille quatre cent soixante-quinze (10 678 936 475) pour un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois.

Article 2 : - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM
- DFP
- DAG/SM
- DECT



Yaoundé, le _____

28 DEC. 2020

Noël Alain Olivier Mekula
Mwondo Akame

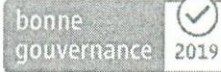
CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF

National Social Insurance Fund
You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 69 /20/DG/CNPS DU 28 DEC. 2020

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° 23/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 DU 17 NOVEMBRE 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL, DE TYPE 2SS+R+8, A L'AVENUE CHARLES DE GAULLE A YAOUNDE.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Restreint N°23/AONR/CNPS/DG/CIPM/20 du 17 novembre 2020 relatif aux travaux de construction d'un immeuble commercial, de type 2SS+R+8, à l'avenue Charles de Gaulle à Yaoundé, se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	BUNS SARL	10 678 936 475	24 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification dudit Marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Commission Interne de Passation des Marchés, sis au 4^e étage porte 416, de l'immeuble-CNPS à l'avenue Kennedy. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non-retenus.

Yaoundé le 28 DEC. 2020

Ampliations

- PCA
- Affichage
- DAG
- SM
- Archives/Chrono



Mvondo Akame